-A [1] +A [1]

Renouvellement de licence et modification du cahier des charges du service radiophonique Hit Radio édité par la Société Hit Radio S.A

28 oct 2022

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a décidé, lors de sa réunion en date du 29 juillet 2022, de renouveler à la société Hit Radio S.A la licence d'exploitation, arrivée à échéance, du service radiophonique Hit Radio et d'établir un nouveau cahier des charges, et ce conformément aux dispositions de la loi 11-15 portant réorganisation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et de loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.

Le nouveau cahier de charges, encadrant le service radiophonique *Hit Radio* , annule et remplace celui, établi par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle et signé, pour acceptation, par la société *Hit Radio S.A*. en date du 22 mai 2009.

Hit Radio est un service radiophonique musical à couverture nationale.

Ce rapport est établi et publié en application des dispositions de l'article 38 de la loi N° 77-03 relative à la communication audiovisuelle, telle que modifiée et complétée.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B